PV DE LA REUNION DU DEPARTEMENT ARBITRAGE AWBB et des représentants des Commissions provinciales de formation des arbitres du 30/05/2011

Présents:

pour BBW: Mrs Lambert P. (président) et Castilla G. pour HAI: Mrs Mosciatti R. (président) et Poffé S. pour LIE: Mrs Beck L. (président) et Vinci G.

pour LUX: M. Groos P. (président).

Pour NAM: Mrs Lauwerijs J. (président) et Henquet G.

Pour le dpt. Arb. AWBB: Mrs. Monsieur J. (Président) - Lamy Y.- Regnier M.

1. Organisation et gestion des tests physiques arbitres P1 (Lux).

Après un tour de table, les participants sont pour le maintien du test physique. Les modalités sont fixées en séance.

2. La possibilité de pouvoir bénéficier d'aides (NAM – LIE) dans certaines désignations en régionale jeunes (Nord de la province) (Lux).

Les provinces concernées marquent leur accord pour une collaboration en fonction de leurs disponibilités.

3. Programmes informatiques pour la désignation des arbitres? (Lux)

Pour l'instant impossible, le système INFOMAT ne le prévoit pas mais d'autres systèmes existent et pourraient être envisagés.

4. S'il y a des échecs de candidats régionaux, pourquoi ne pouvons-nous pas reprendre un autre arbitre de P1 ? (Liè)

Actuellement, la convention prévoit la possibilité de repêchage.

Le département arbitrage travaille à un projet concernant la formation des candidats régionaux :

- chaque saison création dans les provinces d'un pool d'arbitres de P1 susceptibles d'être candidats régionaux.
- les CFA(s) forment (cours théorique, vidéos, ...) leurs candidats.
- régulièrement le département fournit des questionnaires concernant le Code de jeu.
- ces candidats sont invités aux JRJ.Le président de Liège émet des réserves sur l'utilité d'utiliser les JRJ pour former des arbitres de P1, il estime que le niveau n'est pas approprié.
- en fin de saison les candidats sont réunis à un stage de sélection.
- en fin de saison les candidats sont réunis à un stage de sélection.

Le département arbitrage se charge avec l'aide des CFA(s) de créer une banque de données (questionnaires avec références au Code de jeu).

5. Un colloque avec un sujet commun peut-il être donné dans toutes les provinces ? (Liè).

Oui.

Il est rappelé que les News aux arbitres après avoir obtenues l'accord de l'instructeur FIBA (M. Flament P.) doivent être communiquée au département et aux autres provinces.

6. Formulaire d'inscription arbitres unique pour toutes les provinces ? (Liè).

7. Le même rapport du CJP (Liè).

Pour la saison 2012-2013, les documents (rapport d'arbitre, formulaire d'inscription) seront uniformisés.

8. Règlement de -12 ans . (Liè).

Une grosse majorité estime que ce règlement est en partie difficile à appliquer (écrans, type de défense, 3 sec.) Il est demandé de sensibiliser les responsables afin d'en revoir certains points et d'élaborer les sanctions.

9. Tenue vestimentaire des arbitres.(Liè)

Un rappel, lors des Assemblées statutaires, sera fait aux arbitres afin qu'ils se présentent dans les clubs dans une tenue respectable.

10. Quand aura lieu le prochain cours de niveau 3? (Liè)

Le samedi 27 août 2011 à Chiny de 9h à 19h.

Un tour de table nous permet d'établir le nombre de participants probables.

11. Peut-on avoir des informations du suivi de l'école d'arbitrage féminine? (Liè)

Regnier M. présente les travaux réalisés à ce jour, il informe les CFA(s) du travail qui leur est demandé pour assurer un meilleur suivi des arbitres.

La CFA de Liège demande d'obtenir un programme sur la saison reprenant les dates et les contenus afin de ne pas avoir une organisation CFA établie en même temps qu'une organisation de l'école féminine.

12. La problématique des arbitres de niveau 1 : suivi - passage au niveau 2 - personne relais dans les clubs - indemnités(BBW) (Hai).

Echange de vues.

Nous regrettons le manque de soutien apporté par les clubs pour assurer un suivi à la formation de ces arbitres.

13. Désignations jeunes et Dames régionaux (Hai).

Il est rappelé le prescrit des articles PC7 (éventuellement des arbitres provinciaux) et PC 47 (les rencontres régionales seront dirigées par au moins un arbitre régional).

14. Dates des Assemblées statutaires des arbitres.

N2 : lundi 29.08.11 – N3 : mardi 30.08.11 – régionales : samedi 03.09.2011 (matinée).

Les Assemblées provinciales peuvent se déroulées avant ou après suivant les obligations des championnats respectifs.

15. Divers.

Les maillots d'arbitres offerts sont commandés. Il n'y a pas de possibilité d'achat.

BBW et LIE peuvent satisfaire à de nouvelles commandes.

Yves LAMY secrétaire.